



KPMG Audit
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France



7 rue de l'Artisanat
42390 Villars

Moulinvest S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 août 2021
Moulinvest S.A.
Z.A de Ville - 43220 Dunières
Ce rapport contient 42 pages
Référence : FD/PG/ffa



KPMG Audit
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France



7 rue de l'Artisanat
42390 Villars

Moulinvest S.A.

Siège social : Z.A de Ville - 43220 Dunières
Capital social : € 3 690 406

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 août 2021

A l'assemblée générale des actionnaires de la société Moulinvest S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Moulinvest S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés modifiés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les « immobilisations corporelles » et « stocks et en-cours » constituent des postes significatifs du bilan. Les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations corporelles et aux stocks et en-cours sont présentées dans les notes 5.3.8 et 5.3.10 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



Moulinvest S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
15 décembre 2021

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 15 décembre 2021
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Frédéric Damaisin
Associé

Villars, le 15 décembre 2021
SECA Forez

Pierre Gérard
Associé

SOMMAIRE

1. Bilan	4
2. Compte de résultat	7
3. Tableau des flux de trésorerie	9
4. Tableau de variation des capitaux propres	11
5. Annexe aux comptes consolidés	12
5.1. Informations relatives à la Société	12
5.2. Faits significatifs	12
5.2.1. Analyse de la performance du groupe	12
5.2.2. Facteurs de risque	13
5.2.3. Perspectives 2022	14
5.3. Principes et méthodes comptables	14
5.3.1. Référentiel comptable	14
5.3.2. Changement de méthode	14
5.3.3. Estimation et hypothèses	14
5.3.4. Base de préparation des états financiers	15
5.3.5. Principes et méthodes de consolidation	15
5.3.6. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation	15
5.3.7. Immobilisations incorporelles	15
5.3.8. Immobilisations corporelles	15
5.3.9. Immobilisations financières	16
5.3.10. Stocks	16
5.3.11. Créances et dettes	16
5.3.12. Actifs financiers	17
5.3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie	17
5.3.14. Subventions d'investissement	17
5.3.15. Avantages du personnel	17
5.3.16. Provisions	17
5.3.17. Passifs éventuels et litiges	17
5.3.18. Impôts	18
5.3.19. Reconnaissance des produits	18
5.3.20. Contrat de location et crédits baux	19
5.3.21. Coût des emprunts ou des dettes portant intérêts	19
5.3.22. Imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission	19
5.3.23. Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres	19
5.3.24. Résultat par action	19
5.4. Périmètre de consolidation	20
5.4.1. Liste des sociétés consolidées	20
5.4.2. Variation de périmètre	20

5.5. Bilan	21
5.5.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	21
5.5.2. Amortissements et provisions des Immobilisations	22
5.5.3. Stocks et en-cours	22
5.5.4. Créances clients et autres créances	23
5.5.5. Actifs financiers	24
5.5.6. Trésorerie et équivalents trésorerie	24
5.5.7. Capital et informations sur le capital	24
5.5.8. Passifs financiers et Analyse de l'endettement financier net	24
5.5.9. Provision pour engagement de retraite et autres provisions	27
5.5.10. Litiges et passifs éventuels	27
5.5.11. Dettes fournisseurs et autres dettes	28
5.6. Compte de résultat	29
5.6.1. Résultat d'exploitation	29
5.6.2. Résultat financier	29
5.6.3. Détail des charges et produits exceptionnels	29
5.7. Autres informations	30
5.7.1. Effectif du groupe	30
5.7.2. Impôts	30
5.7.3. Résultat net par action	31
5.7.4. Parties liées	32
5.7.5. Honoraires des commissaires aux comptes	32
5.7.6. Rémunération des organes de direction	32
5.7.7. Frais de recherche et développement	32
5.7.8. Evènements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels	32
5.7.9. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	33
5.8. Information sectorielle	33
5.8.1. Ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques (K€)	33
5.8.2. Segmentation par secteur d'activité (K€)	33
5.8.2.1. Ventilation du chiffre d'affaires par activité	33
5.8.2.2. Ventilation des immobilisations (en valeurs brutes) par activité	34
5.8.3. Ventilation du résultat par zone géographique (K€)	34
5.9. Engagements hors bilan	34
5.9.1. Engagements financiers donnés	34
5.9.2. Engagements financiers reçus	37

1. Bilan

La présentation des états financiers consolidés selon le nouveau règlement ANC 2020-01 sera utilisée à partir du prochain exercice ouvert le 1^{er} septembre 2021. Les comptes ci-dessous sont donc présentés selon le règlement CRC 99.02.

ACTIF (En K €)	31/08/2021	31/08/2020
ECART D'ACQUISITION I		
Capital souscrit non appelé II		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement		
Frais de recherche et développement		
Concessions, brevets, droits similaires	5	7
Fonds commercial		
Autres immobilisations incorporelles		
Avances, acomptes		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains	5 295	5 471
Constructions	12 868	13 030
Installations techniques, matériel, outillage	44 485	49 666
Autres immobilisations corporelles	2 181	2 212
Immobilisations en cours	638	57
Avances et acomptes	1 261	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Titres de participation		
Actifs nets en cours de cession		
Participations par mise en équivalence		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés	82	130
Prêts	149	147
Autres immobilisations financières	25	100
TOTAL III	66 989	70 820
STOCKS ET EN-COURS		
Matières premières, approvisionnements	15 379	10 987
En-cours de production de biens		
En-cours de production de services		
Produits intermédiaires et finis	5 654	5 813
Marchandises	11	11
Avances, acomptes versés/commandes	373	9
CREANCES		
Créances clients et comptes rattachés	14 171	7 168
Actifs d'impôt différé	72	83
Autres créances	2 484	3 245
Capital souscrit et appelé, non versé		
DIVERS		
Valeurs mobilières de placement		
Actions propres		
Disponibilités	17 508	12 230
COMPTES DE REGULARISATION		
Charges constatées d'avance	884	387
TOTAL IV	56 536	39 933
Charges à répartir sur plusieurs ex. V	493	626
Primes de remboursement des obligations VI		
Ecarts de conversion actif VII		
Ecart arrondi actif VIII		
TOTAL GENERAL (I à VIII)	124 018	111 379

PASSIF (en K €)	31/08/2021	31/08/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	3 690	3 690
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 591	7 591
Ecarts de réévaluation		
Ecart de réévaluation groupe		
Réserve légale	187	67
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 558	270
Réserve du groupe	21 887	20 544
Ecarts de conversion groupe		
Report à nouveau		
RESULTAT GROUPE	10 994	3 752
Subventions d'investissements		
Amortissements dérogatoires		
Autres provisions réglementées		
Titres en autocontrôle	-314	-366
TOTAL I	46 593	35 548
INTERETS MINORITAIRES		
Intérêts hors groupe	110	48
Ecarts de conversion hors groupe		
Résultat hors groupe	84	62
TOTAL II	194	110
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL III		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour acquisition de titres		
Provisions pour risques	587	689
Provisions pour charges	1 382	1 431
Provisions pour passif d'impôt différé	3 102	2 350
TOTAL IV	5 071	4 470
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	38 304	39 362
Concours bancaires courants		
Emprunts en crédit-bail	5 901	7 657
Emprunts et dettes financières divers	1 040	1 022
Passifs nets en cours de cession		
Avances et acomptes reçus/commandes en cours	310	198
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 257	15 174
Dettes fiscales et sociales	6 021	3 114
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	216	1 677
Autres dettes	1 198	402
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 913	2 645
TOTAL V	72 160	71 251
Ecart de conversion passif VI		
Ecart arrondi passif VII		
TOTAL GENERAL (I à VII)	124 018	111 379

2. Compte de résultat

RESULTAT (En K€)	31/08/2021	31/08/2020
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		
Ventes de marchandises France		
Ventes de marchandises Export		
Production vendue de biens France	78 243	57 330
Production vendue de biens Export	14 083	7 451
Production vendue de services France	1 213	1 231
Production vendue de services Export	144	230
TOTAL I	93 683	66 242
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production stockée	337	1 669
Production immobilisée	170	115
Subventions d'exploitation	33	343
Reprises sur provisions, amortissements, transferts	675	404
Autres produits	42	
TOTAL II	1 257	2 531
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	44 930	32 268
Variation de stock de MP et autres approvisionnements.	-4 383	-1 256
Autres achats et charges externes	16 739	13 309
Impôts, taxes et versements assimilés	1 221	1 320
Salaires et traitements	7 106	6 490
Charges sociales	3 032	2 516
Dotations aux amortissements immobilisations	9 722	8 199
Dotations aux provisions immobilisations		3
Dotations aux provisions sur actif circulant	11	13
Dotations aux provisions risques et charges	40	78
Autres charges	196	136
TOTAL III	78 614	63 076
RESULTAT D'EXPLOITATION (I+II-III)	16 326	5 697
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		

RESULTAT (En K€)	31/08/2021	31/08/2020
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mob. et créances de l'actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	10	1
Reprises sur provisions, transferts de charges		
Différences positives de change	2	1
Produits nets sur cessions de VMP		
Ecarts de conversion		
TOTAL IV	12	2
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 548	1 675
Différences négatives de change	11	7
Charges nettes sur cessions de VMP		
Ecarts de conversion		
TOTAL V	1 559	1 682
RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-1 547	-1 680
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	14 779	4 017
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	147	300
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	732	1 254
Reprises sur provisions, transferts de charges	107	69
TOTAL VI	986	1 623
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	817	234
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	50	105
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	38	60
TOTAL VII	905	399
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	81	1 224
Impôts dus sur les bénéfices	3 019	660
Impôts différés sur les bénéfices	763	767
TOTAL VIII	3 782	1 427
TOTAL DES PRODUITS	95 938	70 398
TOTAL DES CHARGES	84 860	66 584
Résultat des sociétés intégrées	11 078	3 814
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions		
Résultat d'ensemble consolidé	11 078	3 814
Résultat groupe	10 994	3 752
Résultat hors groupe	84	62
Résultat par action	3.6604	1.2630

3. Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX (En K€)	31/08/2021	31/08/2020
Résultat net des sociétés intégrées	11 079	3 815
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	8 928	6 993
- Variation des impôts différés	762	767
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	-38	53
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	20 731	11 628
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-5 608	1 665
Liaison Bilan		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	15 123	13 293
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations (-)	-6 481	-7 450
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+)	243	2 455
Incidence des variations de périmètres		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-6 238	-4 995
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-)		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-)		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	52	-54
Emissions d'emprunts (+)	3 936	5 377
Remboursements d'emprunts (-)	-7 596	-4 378
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	-3 608	945
Incidence des variations des cours des devises		
Variations de trésorerie	5 277	9 243
Trésorerie d'ouverture	12 231	2 988
Trésorerie de clôture	17 508	12 231
Ecart	0	0

Le tableau des flux de trésorerie présenté ci-dessus est établi conformément aux principes et méthodes définis par l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC 99-02.

Rappel exercice précédent clos le 31 août 2020 :

Les acquisitions d'immobilisations (7 450 k€) et les cessions d'immobilisations (2 455 k€) comportaient, chez la société MOULIN BOIS ENERGIE, l'achat puis la revente pour un prix de cession de 2 413 k€ d'un turbulateur, qui avait été financé ensuite en crédit-bail.

Est présenté ci-dessous un autre tableau des flux de trésorerie, établi à partir du précédent, mais intégrant les retraitements suivants :

- intégration, dans les émissions d'emprunts, des financements issus des retraitements des crédits-baux et locations longue durée pour un montant de 944 611 euros ;
- intégration, dans les acquisitions d'immobilisations, des investissements issus des retraitements des crédits-baux et locations longue durée pour un montant de 944 611 euros.

TABLEAU DE FLUX (En K€)	31/08/2021	31/08/2020
Résultat net des sociétés intégrées	11 079	3 815
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	8 928	6 993
- Variation des impôts différés	762	767
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	-38	53
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	20 731	11 628
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-5 608	1 665
Liaison Bilan		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	15 123	13 293
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations (-)	-7 425	-10 854
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+)	243	2 455
Incidence des variations de périmètres		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-7 182	-8 399
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-)		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-)		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	51	-54
Emissions d'emprunts (+)	4 881	8 781
Remboursements d'emprunts (-)	-7 596	-5 826
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	-2 664	2 901
Incidence des variations des cours des devises		
Variations de trésorerie	5 277	7 795
Trésorerie d'ouverture retraitée	12 231	4 436
Trésorerie de clôture retraitée	17 508	12 231
Ecart	0	0

4. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves légales	Autres réserves	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part minoritaire
31-août-2019	3 690	7 591	67	425	17 197	0	3 191	-312	31 849	47
Augmentation de capital (*)								-54	-54	
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-155	3 346	0	-3 191		0	
Résultat consolidé (part du groupe)							3 753		3 753	62
Variation de périmètre										
Autres variations										
31-août-2020	3 690	7 591	67	270	20 543	0	3 753	-366	35 548	109

(*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

	Capital	Primes	Réserves légales	Autres réserves	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part minoritaire
31-août-2020	3 690	7 591	67	270	20 543	0	3 753	-366	35 548	109
Augmentation de capital (*)								51	51	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			120	2 288	1 344	0	-3 753	1	0	
Résultat consolidé (part du groupe)							10 994		10 994	85
Variation de périmètre										
Autres variations										
31-août-2021	3 690	7 591	187	2 558	21 887	0	10 994	-314	46 593	194

(*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

5. Annexe aux comptes consolidés

5.1. Informations relatives à la Société

Le périmètre de consolidation comporte toujours 10 sociétés sous contrôle exclusif, sans changement depuis la clôture de l'exercice précédent.

5.2. Faits significatifs

5.2.1. Analyse de la performance du groupe

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 93,7 millions d'euros au titre de l'exercice 2020/2021, contre 66,2 millions d'euros sur l'exercice précédent, en progression de 41,4 %.

L'activité Bois Construction (45,8 % du chiffre d'affaires) enregistre une progression de 74,7 % grâce à une augmentation de la production de bois sciés de 39,1 % (en lien avec la mise en service de la nouvelle ligne de profilage en mars 2020), combinée à une hausse du prix de vente moyen.

Les activités du pôle Bois Energie (23,4 % du chiffre d'affaires) progressent de 17 %, tirées par les ventes de granulés en croissance 21,6 % sur la période. L'activité de cogénération enregistre pour sa part une progression de 2,1 %.

Le pôle Imprégnation (28,5 % du CA) continue à bénéficier du développement des ventes de poteaux utilisés pour l'implantation des réseaux de fibre optique et des opérations réalisées sur ses marchés télécom. La gamme Décovert poursuit sa progression (CA : + 33,5 %), profitant d'une demande soutenue sur les marchés d'aménagement extérieur (lames de terrasses, bois de structure).

La marge brute s'établit à 53,5 millions d'euros en progression de 44,9 % à période comparable.

Cette amélioration s'explique par la croissance globale des volumes produits, par l'amélioration de la productivité (grâce à la montée en puissance de nouvelle ligne de profilage), ainsi que par la progression des prix de vente des bois sciés.

La part de la masse salariale représente 10,8 % du chiffre d'affaires, en diminution par rapport à l'exercice précédent (13,6 %). La progression des volumes permet de mieux absorber les charges de fonctionnement des sociétés du Groupe.

Les autres achats et charges externes du Groupe représentent 16,7 millions d'euros, soit 17,9 % du chiffre d'affaires contre 20,1 % au titre de la période précédente. Si certains postes de charges (énergie, frais locatifs, entretien, personnel intérimaire) ont augmenté en lien avec la montée en puissance de la nouvelle usine et la croissance de l'activité, leur poids relatif a en revanche reculé.

L'EBITDA consolidé s'établit à 25,8 millions d'euros (+ 86,9 % vs. EBITDA 2020).

Le résultat d'exploitation progresse à 16,3 millions d'euros contre 5,7 millions d'euros sur 2019-2020, représentant un taux de marge opérationnelle en forte progression, passant de 8,6 % à 17,4 % du chiffre d'affaires. Les amortissements progressent (+ 18,8 %), suite à la mise en service de la nouvelle usine.

Les charges financières nettes sont en très léger recul à 1,6 million d'euros (1,7 million d'euros au 31/08/2020).

Le résultat exceptionnel est quasiment nul, contre +1,2 million d'euros en 2020.

Le résultat net consolidé ressort ainsi à 11,1 millions d'euros au 31 août 2021, contre 3,8 millions d'euros au 31 août 2020.

5.2.2. Facteurs de risque

Risques opérationnels

Le groupe estime ne pas ressentir de pression concurrentielle particulièrement forte, que ce soit pour l'activité de scierie, ou celle de production de granulés de bois. En ce qui concerne les produits sciés, la société met en œuvre une politique visant à maximiser la qualité des prestations et services apportés (rabotage, séchage) et ainsi générer davantage de valeur ajoutée pour les clients. L'implantation de la nouvelle ligne de profilage à Dunières, effective sur l'exercice 2020, s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Pour l'activité granulation, la demande reste très soutenue car elle s'inscrit dans une démarche de développement durable et de maîtrise des coûts de l'énergie. Les approvisionnements sont facilités par la connaissance approfondie des exploitations forestières et ne comportent pas de risques particuliers. La production est réalisée avec des matériels fiables, informatisés, et dont la maintenance est assurée de manière permanente.

La société France Bois Imprégnés bénéficie d'une expertise reconnue en matière d'imprégnation et de fabrication de poteaux bois destinés aux marchés de l'électrification et des télécommunications. Les marchés export et fibre constituent des relais de croissance et de diversification face à une diminution progressive des ventes auprès de la clientèle institutionnelle historique.

La commercialisation de mobilier de jardin et de produits d'aménagement extérieurs est une activité en développement. Le Groupe mène une politique de prospection et de référencement active, tout en élargissant sa gamme afin de se démarquer de la concurrence.

Le management du groupe a souhaité opérer un recentrage stratégique sur la rentabilisation des segments d'activités les plus profitables avec le développement des pôles Energie et les activités de seconde transformation (imprégnation, rabotage, séchage des produits sciés).

Risques de marché

Le groupe estime ne pas être exposé à des risques de non-respect de ses engagements financiers actuels, compte tenu des perspectives de rentabilité attendues dans les années futures.

Un contrat de couverture de taux est en place conformément aux modalités contractuelles prévues lors de la structuration du financement du projet Horizon 2020 (couverture de type SWAP indice Euribor 3 mois sur 60% du nominal du financement soumis à taux variable). Cette couverture de taux a été ajustée, suite au décalage des échéances de remboursement des tranches A, C et D du prêt senior afin de correspondre aux nouveaux échéanciers.

Un contrat de couverture de taux de change est également en place pour maîtriser l'évolution de l'incidence du cours du Dollar par rapport à l'Euro sur nos ventes destinées au marché américain.

Risques environnementaux

L'usine de MOULIN BOIS ENERGIE est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), pour laquelle elle dispose d'une autorisation.

Les sites de FRANCE BOIS IMPREGNES sont également des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), soumises à autorisation préfectorale et principalement sous la rubrique 2415 (produit de préservation du bois). Ils bénéficient de la certification qualité ISO 9000 version 2010, traitement des bois CTA Bois+ et Gestion durable FSC.

Tout est mis en œuvre au sein du Groupe pour que les risques liés à son activité (notamment en termes de rejets dans l'atmosphère et de nuisance sonore) soient maîtrisés : cela se traduit notamment par des contrôles réguliers effectués par des organismes indépendants.

5.2.3. Perspectives 2022

En dépit de la crise et d'une visibilité relativement limitée, les perspectives commerciales du Groupe restent favorablement orientées. Les marchés mondiaux connaissent en effet un regain de dynamisme en lien avec la forte demande en produits de sciage destinés à la construction et à l'aménagement, alors même que la crise sanitaire a induit une rationalisation des capacités de production. Cette situation de déséquilibre a tendance à favoriser la demande qui influe à la hausse sur les indices prix des bois résineux. La demande résiste également bien sur les autres pôles d'activité, et notamment sur le marché du granulé.

La politique d'investissement et de modernisation des installations industrielles menée depuis quelques années permet aujourd'hui au Groupe de délivrer des résultats à la hauteur de ses ambitions et de se positionner sur des marchés en forte demande. La croissance des volumes se double depuis quelques mois d'une hausse des prix, ce qui a permis d'améliorer sensiblement la marge opérationnelle du Groupe. Il subsiste des leviers d'amélioration de la productivité, et des investissements destinés à optimiser les activités de seconde transformation sont déjà engagés ou à l'étude. Ils portent essentiellement sur l'automatisation et la robotisation des équipements, ainsi qu'une meilleure gestion des flux logistiques internes au sein des sites de production de Dunières et de Boisset-lès-Montrond.

L'activité de granulation a atteint un niveau de production normatif. Le Groupe maintient un positionnement axé sur la fidélisation de sa clientèle en lui proposant un haut niveau de qualité tant sur les produits que sur les services associés.

5.3. Principes et méthodes comptables

5.3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Moulinvest, arrêtés au 31 août 2021, ont été établis sous la responsabilité du Président. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux principes et méthodes définis par l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC 99-02. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5.3.2. Changement de méthode

Les principes comptables, appliqués pour l'arrêté des comptes au 31/08/2021, sont les mêmes que ceux au 31/08/2020. Aucun changement de méthode comptable n'est à signaler.

Il existe en revanche un changement d'estimation comptable et de présentation dans la SAS SCIERIE MOULIN, détaillé au paragraphe 5.3.10, concernant le stock de produits finis.

5.3.3. Estimation et hypothèses

La préparation des comptes consolidés conformes au CRC 99-02 nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

5.3.4. Base de préparation des états financiers

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels du 31 août 2021.
Toutes les sociétés ont un exercice comptable de 12 mois, débutant le 1^{er} septembre 2020.

5.3.5. Principes et méthodes de consolidation

Toutes les participations significatives dans lesquelles la société MOULINVEST assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels.
- Eliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires dits « intérêts minoritaires ».

Le groupe applique les méthodes de référence suivantes du règlement CRC-99-02 :

- Comptabilisation des engagements de retraite (cf. § 5.3.15)
- Prise en compte du résultat à l'avancement (cf. § 5.3.10)
- Comptabilisation des contrats de location-financement (cf. § 5.3.20)
- Etalement des frais et primes d'émission sur emprunts (cf. § 5.3.21)
- Comptabilisation des frais d'augmentation de capital (cf. § 5.3.22)

Ne sont pas applicables les méthodes suivantes :

- Activation des frais de développement
- Reclassement des écarts de conversion en résultat financier

5.3.6. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation

Les opérations non courantes et non liées à l'exploitation normale de l'entreprise sont constatées en résultat exceptionnel.

5.3.7. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont retenues pour leurs coûts d'acquisition ou de production, diminuées des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives.

5.3.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont retenues pour leurs coûts d'acquisition ou de production, diminuées des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives. Lorsque des événements ou des indicateurs indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la valeur vénale (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité.

Les droits de mutation et les honoraires ont été activés.

5.3.9. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont retenues pour leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'utilité à la clôture est inférieure à leur prix d'acquisition, des dépréciations sont constatées.

5.3.10. Stocks

- Evaluation des matières et marchandises :

Les matières et marchandises ont été évaluées au dernier prix d'achat connu.

En ce qui concerne les stocks de grumes : ceux-ci sont évalués et entrés en stocks dès l'achat, c'est-à-dire au moment de la signature des conventions. Compte tenu de la nature particulière des achats qui ne peuvent être évalués à une valeur réelle que lors de la coupe, il arrive qu'à posteriori, lorsque les bois sont coupés, le cubage réel soit différent des cubages entrés en stock. Le stock et les dettes fournisseurs correspondants sont alors réajustés. Cela n'a pas d'incidence sur le résultat, mais peut influencer sur le niveau des stocks et des dettes fournisseurs.

- Evaluation des produits finis :

Jusqu'au 31 août 2020, le stock de produits finis était évalué au prix de vente, duquel était déduit une décote correspondant aux frais de commercialisation et au coût de la sous-activité du parc à grumes. A compter de l'exercice clos le 31 août 2021, le stock de produits finis a été évalué au coût de production.

Ce changement d'estimation entraîne un changement de présentation.

Le différentiel entre le stock de produits finis du 31/08/2021, évalué selon l'ancienne méthode, et le stock de produits finis du 31/08/2020, fait partie de la variation de stock de produits finis inscrite en résultat d'exploitation. Celui entre le stock de produits finis du 31/08/2021, évalué au coût de revient, et le stock de produits finis du 31/08/2020, est comptabilisé en charges exceptionnelles pour un montant de 496 298 euros.

- Dépréciation des stocks :

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée le cas échéant si la valeur actuelle (de réalisation) devient inférieure au coût de production. Des dépréciations ont été constatées (cf. § 5.5.3).

- Valorisation des contrats à long terme :

La méthode à l'avancement consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat au fur et à mesure de l'avancement des contrats. La méthode à l'avancement porte sur tous les contrats en cours.

Le résultat est constaté à l'avancement en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement. Le pourcentage d'avancement retenu est le rapport entre les coûts des travaux et services exécutés à la date d'arrêté et le total des coûts d'exécution du contrat.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, la perte à terminaison, sous déduction de la perte déjà comptabilisée à l'avancement, est constatée immédiatement.

5.3.11. Créances et dettes

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont valorisées au taux de change constaté à la clôture de l'exercice. Les différences de conversion, par rapport aux montants précédemment comptabilisés en euros, sont comptabilisées en écarts de conversion actifs ou passifs. Le cas échéant, les pertes de change latentes font l'objet de provisions.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsqu'il existe des risques identifiés d'irrécouvrabilité.

Dans le cadre des contrats d'affacturage, les sommes avancées par le factor, en règlement anticipé des créances clients, sont constatées en moins du poste client en application de la réglementation comptable. Celle-ci précise que, lors du transfert de la créance, le compte « Clients » est soldé, quelles que soient les

conditions prévues par la convention d'affacturage puisque la subrogation vaut transfert de propriété (C. civ. art. 1250), que l'affacturage soit avec ou sans recours.
Il en est de même pour les cessions de créances Dailly.

5.3.12. Actifs financiers

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au coût d'achat.

5.3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

5.3.14. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements apparaissant au passif des comptes sociaux des sociétés consolidées sont virées en produits constatés d'avance, sans incidence sur la fiscalité différée.

5.3.15. Avantages du personnel

Les engagements de retraite concernent les sociétés MOULINVEST, SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, FRANCE BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE et TECHNICBOIS MOULIN. L'intégralité des engagements au 31/08/2021 a fait l'objet d'une provision.

Il n'existe pas de contrat d'assurance pour couvrir ce risque. Le groupe a évalué ses engagements selon une méthode actuarielle.

Le groupe n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité minimale légale de départ à la retraite.

Les hypothèses de calcul de la provision sont les suivantes :

- départ à l'âge de 65 ans
- méthode rétrospective des droits proratisés temporis (avec progression des salaires de 1%)
- rotation lente
- taux d'actualisation : 0.80 %
- taux de cotisation patronale : application des taux moyens constatés dans chacune des sociétés consolidées.

5.3.16. Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

5.3.17. Passifs éventuels et litiges

Si le montant ou l'échéance d'un risque ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe sauf dans le cadre des acquisitions où les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan consolidé.

5.3.18. Impôts

Les impôts différés résultent des retraitements et éliminations pratiqués et de toute différence temporaire apparaissant entre résultat comptable et fiscal. Ils sont calculés par taux d'imposition et par application de la méthode du report variable (prise en résultat des différences temporaires). Ils ont été calculés au taux de 25%, la prise en compte d'un échéancier de reversement n'ayant pas d'impact significatif.

En application du CRC 99.02, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2011 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST, SCIERIE MOULIN et MOULIN BOIS ENERGIE. La convention signée stipule que chaque filiale (SCIERIE MOULIN et MOULIN BOIS ENERGIE) constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2013 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST, France BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE. La convention signée stipule que chaque filiale (France BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE) constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2014 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST et TECHNICBOIS MOULIN. La convention signée stipule que la filiale constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2015 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST et IMMO BOISSET. La convention signée stipule que la filiale constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2019 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST et FOREZ BOIS ENERGIE. La convention signée stipule que la filiale constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Le groupe fiscal intégré existant a dégagé un bénéfice fiscal de 10 452 K€ au 31 août 2021.

5.3.19. Reconnaissance des produits

Les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires dans toutes les sociétés du groupe obéissent aux règles suivantes : la livraison déclenche la facturation et par conséquent la comptabilisation immédiate des produits. Des PQFA (Primes Quantitatives de Fin d'Année) sont versées à certains clients selon des conventions signées avec eux sur la base de volumes traités en année civile. Au 31 août, il est fait une estimation des primes qui seront dues au 31 décembre sur la base de l'année civile en fonction des volumes déjà connus et à venir. Des avoirs à établir sont comptabilisés au prorata temporis des 8 mois écoulés.

5.3.20. Contrat de location et crédits baux

Un grand nombre de biens, matériels techniques notamment, sont financés par crédit-bail ou location longue durée. Ceux-ci ont été retraités pour faire apparaître à l'actif la valeur brute des immobilisations ainsi financées et les amortissements calculés sur une durée probable d'utilisation, et au passif les emprunts qui auraient été souscrits pour financer les investissements.

5.3.21. Coût des emprunts ou des dettes portant intérêts

Les coûts des emprunts et des dettes portant intérêts sont constatés selon les dispositions du plan comptable général en charges financières. Les frais de mise en place des financements, associés au projet de modernisation et de développement industriel Horizon 2020, ont fait l'objet d'un étalement sur une durée de 7 ans (charge à répartir au bilan de l'exercice clos le 31 août 2021 : 493 k€).

5.3.22. Imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission

En application du CRC 99.02, les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission pour leur montant net d'impôt.

5.3.23. Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Au 31 août 2021, la société MOULINVEST détient, dans le cadre d'un contrat de liquidité, 876 de ses propres actions. Elle détient également, dans le cadre d'un contrat de rachat d'actions, 47 856 de ses propres actions.

Les cessions de l'exercice ont dégagé des plus et moins-values : il en résulte un boni net de 31 K€.

Ces opérations sont imputées, dans les comptes consolidés, sur les capitaux propres du groupe, pour un montant net d'impôt de 314 K€.

5.3.24. Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat du groupe par le nombre de titres composant le capital social, hors titres d'autocontrôle (avis n°27 mai 1993 de l'OEC).

5.4. Périmètre de consolidation

5.4.1. Liste des sociétés consolidées

Les sociétés consolidées et les méthodes de consolidation sont les suivantes :

Liste des sociétés consolidées	% de contrôle	Méthode Intégration	N° SIREN	Activité
SA MOULINVEST	100%	Globale	433122637	Activité des sociétés holding
SAS SCIERIE MOULIN	100%	Globale	330824442	Scierie et rabotage du bois
SAS MOULIN BOIS ENERGIE	100%	Globale	499475713	Production, transformation et vente de matières énergétiques
SCI DE VILLE	100%	Globale	380807057	Gestion immobilière
SARL IMMOBILIER DE VILLE (Société ad hoc)	10%	Globale	517853305	Gestion immobilière
SAS FRANCE BOIS IMPREGNES	100%	Globale	564503043	Scierie et traitement de bois
SARL SCIERIE DE SAINTE AGATHE	100%	Globale	332813229	Scierie et rabotage du bois
SARL TECHNICBOIS MOULIN	100%	Globale	803776558	Production et vente composants bois
SARL IMMO BOISSET	100%	Globale	812756815	Gestion immobilière
SAS FOREZ BOIS ENERGIE	100%	Globale	848995551	Production, transformation et vente de matières énergétiques

Sont consolidées toutes les sociétés sur lesquelles la société SA MOULINVEST exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou exerce une influence notable.

La SARL Immobilier de ville, qui est détenue à 10% par Moulinvest S.A. est consolidée en tant que société ad'hoc. En effet, une entité ad hoc doit être incluse dans le périmètre de consolidation au même titre que les autres entreprises contrôlées dès lors qu'il y a contrôle en substance de cette entité. Ce contrôle peut s'exercer en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires.

Les risques liés à l'activité de la SARL sont notamment supportés par le groupe : dans le cadre du bail commercial qui lie la société MOULIN BOIS ENERGIE à la société IMMOBILIER DE VILLE, il est prévu une délégation des loyers versés par MOULIN BOIS ENERGIE en garantie des emprunts souscrits par IMMOBILIER DE VILLE auprès de 3 banques (Société générale, HSBC et LCL) pour un montant nominal de 3 473 353 € (Capital restant dû au 31/08/2021 : 1 280 917 €), ce qui explique la prise en compte de cette entité dans le périmètre de consolidation.

L'entité ad hoc est contrôlée de manière exclusive. Dans ce cas, conformément au principe général de détermination des méthodes de consolidation, elle est consolidée par intégration globale.

5.4.2. Variation de périmètre

Le périmètre de consolidation n'est pas modifié depuis le dernier exercice clos le 31 août 2020.

5.5. Bilan

5.5.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Rubriques	Début exercice	Acquisition	Cession	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Frais d'établissement	0					0
Frais de recherche	0					0
Concessions, Brevets	247	5	1			251
Fonds commercial	0					0
Autres immo incorporelles	0					0
IMMO INCORPORELLES	247	5	1	0	0	251
Terrains	8 549	301				8 850
Constructions	21 099	886	20			21 965
Installations techniques	86 405	2 401	136			88 670
Autres immo corporelles	4 227	483	133			4 577
Immo en cours	58	591	11			638
Avances et acomptes	0	1 261				1 261
IMMO CORPORELLES	120 338	5 923	300	0	0	125 961
Titres participation	0					0
Titres des sociétés M.E.	0					0
Créances sur participations	0					0
Autres titres immo	130	17	65			82
Prêts	147	8	5			150
Autres immo financières	103	10	85			28
IMMO FINANCIERES	380	35	155	0	0	260
TOTAL	120 965	5 963	456	0	0	126 472

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice 2021 correspondent à des investissements de modernisation, de productivité et de renouvellement en première et seconde transformation, notamment :

- la mise en place de deux séchoirs à bois chez Scierie Moulin pour 592 k€,
- la modernisation de la raboterie : 768 k€ (Scierie Moulin),
- un nouveau système d'alimentation en air comprimé pour 387 k€ (Scierie Moulin),
- le versement d'acomptes pour 765 k€ dans le cadre du rétrofit d'un classeur, qui interviendra en novembre 2022 pour la Scierie Moulin.

Concernant les crédits-baux, des véhicules ont été intégrés à la flotte pour 219 K€ chez MOULINVEST, SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, France BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE-AGATHE. Ont été également financés des matériels pour 499 k€ chez SCIERIE MOULIN (trancheuse et chariots) et 226 k€ chez France BOIS IMPREGNES (pelle).

Les biens inscrits dans les immobilisations, qui font l'objet de contrats de location-financement, ont une valeur brute totale de 25 104 K€.

Ils correspondent essentiellement à des installations techniques. Leurs modalités de dépréciation sont identiques à celles des autres immobilisations, leur valeur nette comptable s'élève à 8 819 K€.

(Dans le paragraphe 5.8.2.2, les investissements sont présentés par secteur d'activité.)

5.5.2. Amortissements et provisions des Immobilisations

Durées d'amortissement

Nature	Durée
Immobilisations incorporelles : logiciels	1 an
Constructions	10 - 30 ans
Agencements, installations	8 - 20 ans
Matériel et outillage	2 - 10 ans
Matériel de transport	2 - 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 - 10 ans

Variations des amortissements

Rubriques	Début exercice	Dotation	Reprise	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Frais d'établissement	0					0
Frais de recherche	0					0
Concessions, Brevets	240	7	1			246
Fonds commercial	0					0
Autres immo incorporelles	0					0
IMMO INCORPORELLES	240	7	1	0	0	246
Terrains	3 078	477				3 555
Constructions	8 069	1 046	18			9 097
Installations techniques	36 739	7 574	127			44 186
Autres immo corporelles	2 016	486	106			2 396
Immo en cours	0					0
IMMO CORPORELLES	49 902	9 583	251	0	0	59 234
TOTAL	50 142	9 590	252	0	0	59 480

Variations des provisions sur immobilisations

Rubriques	Début exercice	Dotation	Reprise	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Provisions sur titres de participation	0					0
Provisions sur autres immobilisations financières	3					3
TOTAL	3	0	0	0	0	3

5.5.3. Stocks et en-cours

STOCK 31/08/2021	BRUT	PROVISION	NET
Matières premières	15 383	4	15 379
Encours de biens			
Encours de services			
Produits intermédiaires et finis	5 654		5 654
Marchandises	10		10
TOTAL	21 047	4	21 043

STOCK 31/08/2020	BRUT	PROVISION	NET
Matières premières	10 991	4	10 987
Encours de biens			
Encours de services			
Produits intermédiaires et finis	5 813		5 813
Marchandises	20	10	10
TOTAL	16 824	14	16 810

5.5.4. Créances clients et autres créances

	MONTANT BRUT	moins d'un an	plus d'un an
AU 31/08/2021			
Prêts	149	5	144
Avances et acomptes versés	373	373	
Créances clients	14 171	14 171	
Actif d'impôt différé	72	72	
Autres créances	2 484	2 484	
Charges constatées d'avance	884	884	
TOTAL	18 133	17 989	144

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation de 110 K€ au 31/08/2021.

A compter de l'exercice 31 août 2015, la scierie MOULIN a souscrit un contrat d'affacturage pour financer une partie de son encours clients. Le fonds de garantie minimum de 10 K€ fait l'objet d'une comptabilisation en immobilisations financières, alors que le fonds de garantie variable, après chaque cession au factor, fait l'objet d'une comptabilisation en « autres créances », pour un montant nul au 31 août 2021.

Les créances cédées au factor sont comptabilisées en moins du poste clients (Cf principe évoqué § 5.3.11). Elles s'élèvent au 31/08/2021 à -111 K€. Il existe en outre des comptes de réserves en trésorerie à l'actif du bilan pour un montant de 353 K€.

Le solde net financé dans le cadre de ce contrat d'affacturage s'élève donc à un montant de 474 K€.

	MONTANT BRUT	moins d'un an	plus d'un an
AU 31/08/2020			
Prêts	147	5	142
Avances et acomptes versés	9	9	
Créances clients	7 168	7 168	
Actif d'impôt différé	83	83	
Autres créances	3 245	3 245	
Charges constatées d'avance	387	387	
TOTAL	11 039	10 897	142

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation de 246 K€ au 31/08/2020.

A compter de l'exercice 31 août 2015, la scierie MOULIN a souscrit un contrat d'affacturage pour financer une partie de son encours clients. Le fonds de garantie minimum de 80 K€ a fait l'objet d'une comptabilisation en immobilisations financières, alors que le fonds de garantie variable, après chaque cession au factor, a fait l'objet d'une comptabilisation en « autres créances », pour 398 K€ au 31 août 2020.

Les créances cédées au factor sont comptabilisées en moins du poste clients (Cf principe évoqué § 5.3.11). Elles s'élèvent au 31/08/2020 à 4 742 K€. Il existe en outre des comptes de réserves en trésorerie à l'actif du bilan pour un montant de 4 306 K€.

Le solde net financé dans le cadre de ce contrat d'affacturage s'élève donc à un montant de - 42 K€.

5.5.5. Actifs financiers

- Au 31/08/2021 : Néant
- Au 31/08/2020 : Néant

5.5.6. Trésorerie et équivalents trésorerie

La marge brute d'autofinancement est en hausse de 78 % par rapport l'exercice précédent, et s'établit à 20 731 k€.

Le besoin en fonds de roulement augmente de 5 608 k€ sur la période en lien avec l'accroissement de l'activité et une stratégie de capitalisation des stocks de matières premières dans un contexte de marché inflationniste.

Les flux de trésorerie générés par l'activité sont positifs de 15 123 k€, en augmentation de 13,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Les flux nets de trésorerie liés aux investissements sont négatifs de 6 238 k€, hors nouveaux contrats de crédit-bail représentant 945 k€. Ils correspondent principalement au solde des opérations d'investissement Horizon 2020 (classeur), ainsi qu'à la réalisation d'investissements de productivité ou de renouvellement chez Scierie Moulin (séchoirs, air comprimé, raboterie) et chez France Bois Imprégnés (modernisation des installations d'injection).

Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 7 596 k€, alors que 3 936 k€ de nouveaux emprunts ont été souscrits (hors nouveaux contrats de crédit-bail).

Conformément aux préconisations sur l'établissement du tableau de flux de trésorerie, les flux d'investissement et financement liés aux crédits baux ne sont pas constatés à la signature du contrat, mais les redevances payées au cours de l'exercice sont analysées comme des flux de financement pour la part correspondant au remboursement de capital.

Compte tenu de tous ces éléments, le Groupe a vu sa trésorerie s'améliorer de 5 277 k€, pour s'établir à 17 508 k€ au 31 août 2021.

5.5.7. Capital et informations sur le capital

Composition du capital social

	EX. 31/08/2021	EX. 31/08/2020
Nombre de titres à l'ouverture	3 075 338	3 075 338
Augmentation de capital		
Diminution de capital	0	0
Nombre de titres à la clôture	3 075 338	3 075 338

La société détient 48 732 actions propres à la clôture.
La valeur nominale des titres est de 1.20 €.

5.5.8. Passifs financiers et Analyse de l'endettement financier net

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

AU 31/08/2021	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	38 304	5 600	28 102	4 602
Emprunts en crédit-bail	5 901	1 957	3 598	346
Emprunts et dettes financières divers	1 040			1 040
TOTAL	45 245	7 557	31 700	5 988

AU 31/08/2021	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Les emprunts en crédit-bail comportent 1 031 k€ d'échéances bénéficiant d'un report exceptionnel lié au Covid-19. Leur ventilation est la suivante : 142 k€ à moins d'1 an, 671 k€ de 1 à 5 ans, et 218 k€ à plus de 5 ans.

Au 31/08/2021	Garanties	Non Garanties	Total
Autres emprunts à taux fixe	22 236	167	22 403
Autres emprunts à taux variable	15 901		15 901
Dettes financières auprès des établissements de crédit	38 137	167	38 304
Dettes financières des contrats de crédit-bail	5 901		5 901
Autres dettes financières		1 040	1 040

Tableau des dettes – hors concours bancaires courants.

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées :

- d'emprunts à taux fixe à hauteur de : 22 403 K€
- d'emprunts à taux variable à hauteur de : 15 901 K€

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 70.19 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 32 704 / 46 593 = 70.19 %, contre 96.94 % au 31/08/2020).

L'investissement global, assuré avec le soutien des partenaires bancaires historiques du Groupe, est notamment financé par le biais :

- d'une tranche de dette Euro-PP de 10 millions d'euros émise à taux fixe et remboursable in fine à 7 ans,
- et d'un prêt bancaire syndiqué échelonné sur des maturités de 7 et 15 ans pour 21 millions d'euros (incluant un crédit de refinancement de 4,7 millions d'euros).

Ce crédit syndiqué mis en place en 2018 est assorti de ratios prudentiels (« covenants ») et d'engagements financiers tels que définis à l'article 22. « ENGAGEMENTS FINANCIERS » du contrat.

Au 31 août 2021 :

- Le Ratio de Levier, tel que défini à l'Article 22.3 « Définitions Financières » du Contrat, testé tous les semestres, sur une base de 12 mois glissante, s'élève à 1.035 pour un seuil contractuel de 2,75 ; et est à un niveau inférieur à : 2,75 ;
- Le montant global des Investissements Annuels Autorisés réalisés sur l'exercice fiscal 2021 est de 6.064 k€ et est à un niveau supérieur à 2 500 k€. Ce dépassement s'explique principalement par les décisions d'investir dans des matériels de modernisation, de productivité et de renouvellement en première et seconde transformation, tels que décrits au paragraphe 5.5.1 ci-dessus.

Le management avait adressé au pool bancaire une demande de dérogation exceptionnelle à la clause de respect des investissements additionnels, à la suite du constat du dépassement de l'enveloppe d'Investissement Additionnel Autorisé sur l'exercice clos le 31 août 2021. Cette situation était susceptible

de correspondre à un cas d'exigibilité anticipé du prêt senior et avait été détaillée dans les états financiers consolidés publiés le 6 décembre 2019. La demande de rehaussement temporaire du niveau d'investissement additionnel autorisé a abouti en août 2021, avec l'accord du pool bancaire sur la dérogation relative au dépassement de la limite d'investissements additionnels autorisés ;

- Le montant global des sommes perçues au titre de polices d'assurance, visées au paragraphe (A)(2) de l'Article 8.2 et de la Quote-part Réinvestie y afférente pour l'Exercice Social considéré, s'élève à 32 379 euros et a été intégralement maintenu dans la société et utilisé pour remplacer les matériels concernés ;
- Le montant global du Produit Net de Cession et de la Quote-part Réinvestie relativement aux cessions d'Actifs immobilisés visées au paragraphe (A)(4) de l'Article 8.2 pour l'Exercice Social considéré est de 48 100 euros et est inférieur au seuil de la franchise globale par Exercice Social de 500 000 euros.

AU 31/08/2020	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	39 362	4 900	29 976	4 486
Emprunts en crédit-bail	7 657	2 789	4 243	624
Emprunts et dettes financières divers	1 022			1 022
TOTAL	48 041	7 689	34 219	6 132

AU 31/08/2020	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	0			
TOTAL	0	0	0	0

Au 31 août 2020, les emprunts en crédit-bail comportaient 1 553 k€ d'échéances bénéficiant d'un report exceptionnel lié au Covid-19. Leur ventilation était la suivante : 684 k€ à moins d'1 an, 688 k€ de 1 à 5 ans, et 181 k€ à plus de 5 ans.

Au 31/08/2020	Garanties	Non Garanties	Total
Autres emprunts à taux fixe	19 927	250	20 177
Autres emprunts à taux variable	19 185		19 185
Dettes financières auprès des établissements de crédit	39 112	250	39 362
Dettes financières des contrats de crédit-bail	7 657		7 657
Autres dettes financières		1 022	1 022

Tableau des dettes – hors concours bancaires courants.

Les dettes auprès des établissements de crédit étaient constituées :

- d'emprunts à taux fixe à hauteur de : 20 177 K€
- d'emprunts à taux variable à hauteur de : 19 185 K€

Le taux d'endettement à long terme s'élevait à 96.94 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 34 462 / 35 548 = 96.94 %, contre 101.46 % au 31/08/2019).

Au 31 août 2020 :

- Le Ratio de Levier, tel que défini à l'Article 22.3 « Définitions Financières » du Contrat, testé tous les semestres, sur une base de 12 mois glissante, s'élevait à 2,83 pour un seuil contractuel de 3,5 ; et était à un niveau inférieur à : 3,5 ;
- Le montant global des Investissements Annuels Autorisés réalisés sur l'exercice fiscal 2020 était de 2 340 647 euros et était à un niveau inférieur à 2 500 000 euros ; précisons que les Investissements

Annuels Autorisés correspondaient ici exclusivement aux investissements réalisés sur la période, en marge des investissements du projet Horizon 2020 tels que définis dans le Plan d'Investissement ;

- Le montant global des sommes perçues au titre de polices d'assurance, visées au paragraphe (A)(2) de l'Article 8.2 et de la Quote-part Réinvestie y afférente pour l'Exercice Social considéré, s'élevait à 9 766 euros et avait été intégralement maintenu dans la société et utilisé pour remplacer les matériels concernés ;

- Le montant global du Produit Net de Cession et de la Quote-part Réinvestie relativement aux cessions d'Actifs immobilisés visées au paragraphe (A)(4) de l'Article 8.2 pour l'Exercice Social considéré était de 19 362 euros (hors opération de lease-back) et était inférieur au seuil de la franchise globale par Exercice Social de 500 000 euros.

5.5.9. Provision pour engagement de retraite et autres provisions

	31/08/2020	Variation périmètre	Virement	Dotations	Reprises	31/08/2020
Provision pour litiges	689			64	-166	587
Provisions pour risque et charge y compris pour pension	1 431			15	-64	1 382
Passif d'impôt différé	2 350			824	-72	3 102
TOTAL	4 470	0	0	903	-302	5 071

Les sociétés soumises à des engagements de retraite sont MOULINVEST, SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, France BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE et TECHNICBOIS MOULIN. L'intégralité des engagements au 31/08/2021 a fait l'objet d'une provision. Il n'existe pas de contrat d'assurance pour couvrir cet engagement.

5.5.10. Litiges et passifs éventuels

Certains litiges, susceptibles d'entraîner une réclamation au titre de la responsabilité civile produit après livraison, avaient été provisionnés antérieurement à l'exercice. Ces provisions ont été maintenues en 2021.

Tel est le cas d'une provision pour un montant de 495 000 euros, qui avait ainsi été constatée sur l'exercice 2018 dans le cadre d'une procédure en contentieux susceptible d'engager la responsabilité de la société. La procédure n'a pas donné lieu à une condamnation à la date d'établissement des états financiers. La provision a été établie sur la base des conclusions intermédiaires des rapports d'expertises établis et de l'appréciation faite du faisceau d'éléments disponibles.

Aucune modification n'a été apportée à cette provision au titre de l'exercice écoulé.

Rappelons par ailleurs, que des provisions constatées antérieurement à l'exercice au titre de passifs liés à des dispositions règlementaires dans le domaine environnemental ainsi qu'à des frais de démantèlement d'équipements industriels, ont été maintenues dans les comptes à concurrence de 971 k€. Une reprise de provision de 31 k€ a été constatée sur l'exercice, suite à la réalisation de travaux sur le site de Boisset lès Montrond.

Enfin précisons également que des mouvements de provisions ont été constatées sur la période au titre :

- D'une reprise de provision pour litiges sociaux et départs à venir pour 41 k€ ;
- D'une reprise de provision antérieurement constatée au titre d'un redressement en matière de TICFE suite à la résolution de ce litige avec l'administration pour 125 k€ ;
- De la constatation d'une provision de 17 k€ pour un complément de contribution interprofessionnelle ;

- D'une dotation de 21 k€, en raison d'un risque de non-perception d'une partie d'une subvention d'investissement, certains critères n'étant pas totalement remplis.

5.5.11. Dettes fournisseurs et autres dettes

Le montant particulièrement significatif des dettes fournisseurs à la clôture s'explique par le cadre contractuel liant le groupe Moulinvest à ses fournisseurs de bois. L'accord entre les deux parties prévoit un paiement au fur et à mesure de la consommation des bois achetés sur pied.

Ainsi le processus de comptabilisation des achats de grumes est le suivant :

- Dans le cas de contrats d'approvisionnement conclus avec les ONF (Offices Nationaux des Forêts), le transfert de risque et de propriété intervient à l'occasion de la livraison sur le site de production de la scierie après réception au parc à grumes et sur la base du décompte de volume établi à cet instant. La comptabilisation en achats intervient à la livraison sur site.

- Pour des achats à des particuliers ou à des groupements forestiers, les modalités de transfert de risque et de propriété sont établies en fonction des accords passés : la comptabilisation s'effectue soit à la signature de la convention d'achat, soit à la livraison sur site. En cas de transfert à la signature de la convention d'achat, et modulo le versement d'un acompte prévu contractuellement, les règlements interviennent au fur et à mesure de la mobilisation du bois en scierie. Cela peut générer des délais de paiement de plus d'un an, entre le moment où le bois est acheté et celui où il est payé.

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des subventions d'investissement obtenues par les sociétés SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, SCI DE VILLE, IMMOBILIER DE VILLE et France BOIS IMPREGNES.

AU 31/08/2021	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Avances et acomptes sur commande	310	310		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 256	17 256		
Dettes sur immobilisations	216	216		
Dettes fiscales et sociales	6 021	6 021		
Autres dettes	1 198	1 198		
Produits constatés d'avance	1 913	1 913		
TOTAL	26 914	26 914	0	0

AU 31/08/2020	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Avances et acomptes sur commande	198	198		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 174	15 174		
Dettes sur immobilisations	1 677	1 677		
Dettes fiscales et sociales	3 114	3 114		
Autres dettes	402	402		
Produits constatés d'avance	2 644	2 644		
TOTAL	23 209	23 209	0	0

5.6. Compte de résultat

5.6.1. Résultat d'exploitation

Le lecteur est invité à se reporter à l'analyse de la performance § 5.2.1

La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes activités est faite dans le paragraphe 5.8.2.1

5.6.2. Résultat financier

PRODUITS FINANCIERS	31/08/2021	31/08/2020
Revenus des participations		
Revenus de placements		
Escomptes obtenus	10	1
Produits de cession		
Ecarts de conversion		
Reprises sur provisions		
Gains de change	2	1
Autres produits financiers		
Transfert de charges financières		
TOTAL	12	2

Les financements par crédits baux ont été retraités pour faire apparaître la charge financière supportée par le groupe. Ils sont distingués des intérêts des emprunts réels dans le tableau ci-dessous.

CHARGES FINANCIERES	31/08/2021	31/08/2020
Intérêts bancaires	1 283	1 483
Intérêts sur crédit bail	158	151
Escomptes accordés	106	41
Pertes de change	12	7
Charges nettes sur cession VMP		
Dotations financières		
Autres charges financières		
TOTAL	1 559	1 682

5.6.3. Détail des charges et produits exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS	31/08/2021	31/08/2020
Produits de cessions d'immobilisations	75	51
Quote-part de subvention	643	1 203
Autres opérations en capital		
Ecarts d'acquisition		
Profit sur report d'impôt		
Reprises sur provisions	107	69
Indemnité d'assurance	13	194
Produits divers (Régularisations diverses et produits sur exercices antérieurs)	147	107
TOTAL	985	1 624

Pour information, au 31 août 2020, les cessions d'immobilisations comportaient, chez la société MOULIN BOIS ENERGIE, la revente immédiate d'un turbulateur acheté pour 2 413 k€ (prix de cession de 2 413 k€, pour une valeur nette comptable de 2 394 k€, soit une plus-value 19 k€), qui avait été financé ensuite en crédit-bail. Les montants avaient été neutralisés dans la présentation du résultat exceptionnel.

CHARGES EXCEPTIONNELLES	31/08/2021	31/08/2020
Cession d'immobilisations	50	105
Ecart d'acquisition		
Perte sur report d'impôt		
Changement méthode	496	
Dotations aux provisions pour risques	39	60
Dotations aux provisions pour litiges		
Coût de désamiantage et de dépollution	52	49
Rappels suite à contrôle fiscal et social	35	16
Sinistres	5	
Pénalités	115	1
Charges diverses (Régularisations diverses et charges sur exercices antérieurs)	113	168
TOTAL	905	399

5.7. Autres informations

5.7.1. Effectif du groupe

	31/08/2021	%	31/08/2020	%
Cadres	26	13%	26	13%
A. M. et techniciens	32	16%	33	17%
Employés	35	18%	37	19%
Ouvriers	107	54%	98	51%
TOTAL	200	100%	194	100%

5.7.2. Impôts

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (K€)

L'impôt sur le bénéfice au compte de résultat comprend :

Ventilation	31/08/2021	31/08/2020
Impôts courants	3 019	660
Impôts différés	763	767
TOTAL	3 782	1 427

Rapprochement entre charge d'impôt théorique et effective :

Ce rapprochement se présente de la façon suivante :

Montant de la différence	31/08/2021	31/08/2020
Résultat avant impôt	14 860	5 242
Taux normal d'impôt en France	28,00%	28,00%
Impôt théorique (A)	4 161	1 468
Impôt réel (B)	3 782	1 427
Différence à expliquer (A-B)	379	41

Eléments de rapprochement	31/08/2021	31/08/2020
Amortissement des écarts d'acquisition		
Effets des différences de taux d'imposition	141	12
Effets de la variation du taux (report variable)	243	
Résultats taxés aux taux réduits	-27	-136
Pertes fiscales (antérieures ou exercice)		-808
Dif. Permanentes résultat comptable/imposable	49	51
Dif. temporaires résultat comptable/imposable	-5	
Impact intégration fiscale	-51	881
Crédits d'impôts	29	41
Autres		
Montant rapproché	379	41

Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés :

Impôts différés en k€	31/08/2021	31/08/2020
Décalages temporaires	171	138
Reports fiscaux déficitaires	6	2
Frais d'acquisition de titres	0	0
Indemnités de départ à la retraite	47	56
TOTAL ID ACTIFS	224	196
Juste valeur actifs amortissables	63	84
Eliminations internes / retraitements divers	91	173
Crédits baux	936	1032
Provisions réglementées	2164	1174
TOTAL ID PASSIFS	3 254	2 463
IMPOTS DIFFERES APRES COMPENSATION	31/08/2021	31/08/2020
Impôts différés actifs	72	83
Impôts différés passifs	3 102	2 350

5.7.3. Résultat net par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat du groupe par le nombre de titres composant le capital social.

Le résultat par action de base est le même que le résultat par action dilué.

RESULTAT PAR ACTION = 11 078 537 € / 3 026 606 = 3.660383 €

5.7.4. Parties liées

La SCI MARINE BIS est propriétaire d'un terrain qui a été donné à bail à construction (échéance 31/12/2027) à la SARL IMMOBILIER DE VILLE. Celle-ci a édifié un bâtiment dans lequel MOULIN BOIS ENERGIE a installé, pour exercer ses activités, les machines et la chaîne de fabrication des granulés de bois dans lesquelles elle a investi. La charge de loyer correspondante est de 49 K€ dans la SARL IMMOBILIER DE VILLE au 31 août 2021, la dette globale vis-à-vis de la SCI MARINE BIS étant quant à elle soldée.

La SCI MARINE BIS est également propriétaire d'un terrain qui a été donné à bail à construction (échéance 31/10/2028) à la SCIERIE MOULIN, sur laquelle cette dernière a édifié une plate-forme de stockage. La charge de loyer correspondante est de 49 K€ dans la SCIERIE MOULIN au 31 août 2021, la dette globale vis-à-vis de la SCI MARINE BIS étant quant à elle soldée.

Par procès-verbal d'assemblée générale du 17 février 2017 de la SCIERIE MOULIN, il a été décidé d'une résiliation partielle de ce bail, par détachement d'une parcelle de terrain. Cette parcelle fait l'objet d'un nouveau bail à construction (échéance 28/02/2035) entre la SCI MARINE BIS et la SARL IMMOBILIER DE VILLE, sur laquelle cette dernière a édifié un bâtiment de stockage pour l'activité de MOULIN BOIS ENERGIE. La charge de loyer correspondante est de 19 K€ dans la SARL IMMOBILIER DE VILLE au 31 août 2021.

Il existe enfin, depuis le 15 mars 2019, deux nouveaux baux à construction (échéances 31/03/2037) entre la SCI MARINE BIS et la SARL IMMOBILIER DE VILLE, pour la construction de bâtiments industriels abritant chaufferie, silo et broyeur. La charge de loyer correspondante est de 18 K€ dans la SARL IMMOBILIER DE VILLE au 31 août 2021.

5.7.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires provisionnés pour les comptes au 31 août 2021, au titre de la mission de contrôle légal des comptes s'élève respectivement à :

SA MOULINVEST (dont revue des sociétés IMMOBILIER DE VILLE, SCI DE VILLE, SCIERIE DE SAINTE AGATHE, TECHNICBOIS MOULIN, IMMO BOISSET, et FOREZ BOIS ENERGIE) : 71 568 € HT

SAS SCIERIE MOULIN : 19 099 € HT

SAS MOULIN BOIS ENERGIE : 6 403 € HT

SAS FRANCE BOIS IMPREGNES : 16 518 € HT

5.7.6. Rémunération des organes de direction

Les organes de direction rémunérés dans le groupe consolidé sont le président de la SA MOULINVEST et les directeurs généraux de la SA MOULINVEST.

Le total des rémunérations versé à ces organes s'élève à 391 160 € bruts.

5.7.7. Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et développement constaté en charge n'a pas été isolé au 31/08/2021.

5.7.8. Evènements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels

Concernant l'épidémie de Covid-19 en France, après une phase de déconfinement qui durait depuis début décembre 2020 et qui avait relancé positivement les perspectives économiques, de nouvelles mesures de confinement ont été prises en avril 2021. Grâce à l'amélioration de la situation sanitaire, elles ont été progressivement levées depuis le 19 mai 2021, selon un calendrier de déconfinement par phases successives.

Le Groupe a toutefois réussi à s'organiser rapidement, comme pour les phases précédentes de confinement, et ne déplore pas d'interruption d'activité.

Toutefois, ces événements, impactant tous les pays, entraînent des dérèglements économiques mondiaux, notamment en termes d'approvisionnements (hausse généralisée des cours des matières premières, des coûts de transport, du coût des énergies, etc.).

5.7.9. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie

Néant.

5.8. Information sectorielle

5.8.1. Ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques (K€)

	31/08/2021	%	31/08/2020	%
France	79 456	84,81%	58 561	88,40%
Europe	12 281	13,11%	6 001	9,06%
Amérique	1 347	1,44%	543	0,82%
Océanie	0	0,00%	1	0,00%
Asie	25	0,03%	103	0,16%
Afrique	574	0,61%	1 033	1,56%
TOTAL	93 683	100%	66 242	100%

5.8.2. Segmentation par secteur d'activité (K€)

5.8.2.1. Ventilation du chiffre d'affaires par activité

	31/08/2021	%	31/08/2020	%
BOIS CONSTRUCTION	42 928	45,82%	24 571	37,09%
BOIS ENERGIE				
Cogénération	4 477	4,78%	4 383	6,62%
Granulation	17 483	18,66%	14 382	21,71%
IMPREGNATION				
Poteaux	11 706	12,50%	9 871	14,90%
Décovert *	14 952	15,96%	10 882	16,43%
AUTRES *	2 137	2,28%	2 153	3,25%
Dont Bois palettes	1 664		1 675	
TOTAL	93 683	100%	66 242	100%

* Pour une meilleure lecture de l'information financière, les remises de fin d'année de l'activité Décovert ont été reclassées de « Autres activités » vers « Décovert » (593 k€ au 31/08/2021 et 322 k€ au 31/08/2020).

5.8.2.2. Ventilation des immobilisations (en valeurs brutes) par activité

	31/08/2021	%	31/08/2020	%
BOIS CONSTRUCTION	73 601	58,20%	70 032	57,89%
BOIS ENERGIE				
Cogénération	13 524	10,69%	12 758	10,55%
Granulation	21 054	16,65%	20 992	17,35%
IMPREGNATION	15 397	12,17%	14 455	11,95%
MASSIF BOIS	733	0,58%	770	0,64%
AUTRES	2 163	1,71%	1 958	1,62%
TOTAL	126 472	100%	120 965	100%

Parmi ces immobilisations, celles qui sont réalisés sur des terrains pris en bail à construction auprès de la SCI Marine Bis (société hors groupe), sont les suivantes :

- Par la société IMMOBILIER DE VILLE : 8 140 K€ de valeur brute et 4 643 K€ de valeur nette comptable.
- Par la scierie MOULIN : 148 K€ de valeur brute et 58 K€ de valeur nette comptable.

5.8.3. Ventilation du résultat par zone géographique (K€)

Le système d'information de la société ne permet actuellement pas de déterminer un résultat par zone géographique.

5.9. Engagements hors bilan

5.9.1. Engagements financiers donnés

➤ Moulinvest S.A.

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès d'ARKEA BANQUE à hauteur de 600 000 €
en principal et accessoires 222 224 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès d'ARKEA BANQUE à hauteur de 500 000 €
en principal et accessoires (caution totale : 600 000 euros) 263 232 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès de la BANQUE RHONE ALPES à hauteur de 650 000 €, en principal et accessoires 499 134 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 450 000 €, en principal et accessoires 408 726 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 2 100 000 €, en principal et accessoires 2 050 779 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès d'ARKEA BANQUE à hauteur de 300 000 €
en principal et accessoires (caution totale : 109 520 euros) 109 520 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès d'ARKEA BANQUE à hauteur de 300 000 €
en principal et accessoires (caution totale : 109 520 euros) 109 520 €

Caution solidaire : ligne de caution ARKEA pour SCIERIE MOULIN 1 080 000 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par MOULIN BOIS ENERGIE auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 200 000 €, en principal et accessoires 39 858 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par MOULIN BOIS ENERGIE auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 300 000 €, en principal et accessoires 78 075 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par MOULIN BOIS ENERGIE auprès du CREDIT LYONNAIS à hauteur de 1 600 000 €, en principal et accessoires 973 408 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCI DE VILLE auprès de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise 1 000 000 €

Caution solidaire : 250 000 € pour un emprunt souscrit par SCI DE VILLE auprès de ARKEA (montant initial de l'emprunt : 500 000 €) 442 506 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par IMMOBILIER DE VILLE auprès du CREDIT LYONNAIS et de la SOCIETE GENERALE (initial : 645 000 €) 180 938 €

Caution solidaire : crédit-bail souscrit par France BOIS IMPREGNES auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 387 704 € (loyers TTC et option d'achat TTC - tenonneuse) 25 817 €

Caution solidaire : crédit-bail souscrit par France BOIS IMPREGNES auprès de la CAISSE D'EPARGNE – NATIXIS LEASE (mécanisation) 405 000 €

Caution solidaire : autorisation de découvert souscrite par TECHNICBOIS MOULIN auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 100 000 €, en principal et accessoires

Caution solidaire : emprunt souscrit par IMMO BOISSET auprès de la BNP PARIBAS à hauteur de 183 800 €, en principal et accessoires 105 333 €

➤ **Scierie Moulin S.A.S.**

Nantissement et gage du fonds de commerce au profit de MOULINVEST pour un emprunt d'un montant nominal de 24 272 000 € (dans le cadre du prêt senior souscrit par MOULINVEST). Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 20 209 623 €.

Nantissement du matériel financé, au profit du CREDIT AGRICOLE pour un emprunt d'un montant nominal de 350 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 327 710 €.

Hypothèque de 1^{er} rang sur le bail à construction de l'ensemble immobilier sis ZA De Ville 43220 DUNIERES, cadastré sections AM812 et AM798, pour l'emprunt SOCIETE GENERALE de 300 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 118 484 €.

Gage sans dépossession de biens meubles à hauteur de 145 000 €, au profit du CREDIT COOPERATIF pour un emprunt d'un montant nominal de 320 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 143 735 €.

Nantissement des titres SOMUDIMEC au profit de SOMUDIMEC à hauteur de :

- 20 115 euros (1 319 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 904 934 € HT) consenti par le Crédit Coopératif ;
- 3 065 euros (201 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 138 572 € HT) consenti par le Crédit Coopératif ;
- 4 514 euros (296 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 202 442 € HT) consenti par le Crédit Coopératif ;

- 12 154 euros (797 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 543 987 € HT) consenti par le Crédit Coopératif (contrat signé en 01/2021 pour une livraison du matériel en 09/2021).

Caution solidaire : autorisation de découvert souscrite par TECHNICBOIS MOULIN auprès de la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AUVERGE LIMOUSIN à hauteur de 315 000 €, en principal et accessoires.

➤ **Moulin Bois Energie S.A.S.**

Nantissement du fonds de commerce au profit de MOULINVEST pour un emprunt d'un montant nominal de 2 723 000 € (dans le cadre du prêt senior souscrit par MOULINVEST). Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 2 261 366 €.

Nantissement du fonds de commerce au profit de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 230 000 € pour un emprunt d'un montant nominal de 200 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 39 858 €.

Nantissement du fonds de commerce au profit de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 345 000 € pour un emprunt d'un montant nominal de 300 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 78 075 €.

Nantissement des matériels financés (granulation) au profit de la SOCIETE GENERALE pour un emprunt d'un montant nominal de 1 100 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 462 972 €.

➤ **S.C.I. de Ville**

- A titre de garanties au profit de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise, dans le cadre de l'emprunt de 1 600 000 € souscrit par la SCI DE VILLE :

- Privilège de prêteur de deniers pour 1 500 000 €,
- Hypothèque complémentaire de 100 000 €.

Le total du capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 611 379 €.

- A titre de garantie auprès de la Société Générale pour la tranche D du prêt senior souscrit par Moulinvest : contrat cadre cession Dailly pour les prêts intragroupe aux filiales.

- Affectation hypothécaire des constructions du projet industriel en garantie de la convention de crédit consentie par Moulinvest pour un montant de 1 724 074 € (montant initial : 1 900 000 €).

- Garanties hypothécaires sur l'ensemble immobilier sis ZA De Ville 43220 DUNIERES, cadastré sections AM812 et AM798, dans le cadre des emprunts de 1 400 000 € (auprès de la SOCIETE GENERALE, capital restant dû au 31/08/2021 : 1 116 935 €) et 1 250 000 € (auprès du CREDIT AGRICOLE, capital restant dû au 31/08/2021 : 974 224 €) souscrits par la SCI DE VILLE.

- Garantie hypothécaire sur un terrain sis à DUNIERES, cadastré sections AM821, pour un emprunt de 500 000 € auprès de ARKEA (capital restant dû au 31/08/2021 : 442 506 €) souscrit par la SCI DE VILLE.

- Hypothèque conventionnelle sur le tènement immobilier pour le bâtiment de stockage sis à DUNIERES, pour un emprunt de 450 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE (capital restant dû au 31/08/2021 : 443 190 €) souscrit par la SCI DE VILLE.

- Affectation hypothécaire pour garantir les engagements pris par la Scierie Moulin envers la Société Générale pour un emprunt d'un montant nominal de 300 000 €. Le capital restant dû s'élève à 118 484 €.

➤ **S.A.R.L. Immobilier de Ville**

- A titre de garanties, prises pour compte commun par la Société Générale, au profit d'un pool bancaire (Société Générale, Le Crédit Lyonnais, et HSBC), dans le cadre des emprunts de 3 473 353 € (capital restant dû au 31/08/2021 : 1 280 917 €) et 601 000 € (capital restant dû au 31/08/2021 : nul) souscrits par la SARL IMMOBILIER DE VILLE :
 - Inscription d'hypothèque conventionnelle et en concurrence entre les banques, sur le droit au bail à construction et sur les constructions édifiées par la SARL IMMOBILIER DE VILLE, dans le cadre du bail à construction consenti par la SCI MARINE BIS sur une parcelle de terrain
 - Affectation hypothécaire, conférée par la SCI MARINE BIS, sur le terrain lui appartenant, objet du bail à construction susvisé,
 - Cession des loyers perçus (loi Dailly) de la société MOULIN BOIS ENERGIE.
- Affectation hypothécaire en garantie de la dette d'un tiers consentie par la SCI MARINE BIS et hypothèque sur le droit au bail à construction portant sur les parcelles sises ZA De Ville 43220 DUNIERES, cadastrées AM 811, 879, 882, 878, 884 et 886, dans le cadre de l'emprunt de 600 000 € (auprès de la SOCIETE GENERALE, capital restant dû au 31/08/2021 : 494 712 €) souscrit par la SARL IMMOBILIER DE VILLE.
- A titre de garantie auprès de la Société Générale pour la tranche D du prêt senior souscrit par Moulinvest : contrat cadre cession Dailly pour les prêts intragroupe aux filiales.
- Affectation hypothécaire d'une construction en garantie de la convention de crédit consentie par Moulinvest pour un montant de 1 270 370 € (montant initial : 1 400 000 €).

➤ **France Bois Imprégnés S.A.S.**

Hypothèque conventionnelle sur tènement immobilier : 250 000 € en principal, intérêts et accessoires au profit du CREDIT AGRICOLE. Le solde restant dû sur l'emprunt s'élève à 148 907 €.

Hypothèque bâtiment de Boisset Les Montrond, au profit du CREDIT AGRICOLE pour un emprunt d'un montant nominal de 280 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 168 497 €.

Nantissement du fonds de commerce de Boisset Les Montrond à hauteur de 330 000 €, au profit du CREDIT AGRICOLE pour un emprunt d'un montant nominal de 300 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 156 316 €.

Nantissement du matériel financé, au profit de la SOCIETE GENERALE pour un emprunt d'un montant nominal de 300 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 131 628 €.

Gage sans dépossession de biens meubles à hauteur de 152 780 €, au profit de BNP PARIBAS pour un emprunt d'un montant nominal de 350 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 338 454 €.

5.9.2. Engagements financiers reçus

➤ **Moulinvest S.A.**

Nantissement des titres des filiales, cession Dailly sur prêts intragroupe, nantissement des fonds de commerce des filiales pour garantie des prêts intragroupe, hypothèques sur investissements immobiliers, respect de ratios consolidés de levier et gearing : 31 000 000 € en principal au profit de la Société Générale.

Au 31/08/2021, toutes les tranches (A : 13 000 000 €, B : 10 000 000 €, C : 4 700 000 €, et D : 3 300 000 €) sont entièrement débloquées.

Le total du capital restant dû sur ces emprunts s'élève à 25 893 470 € au 31/08/2021.

➤ **Scierie Moulin S.A.S.**

Cautions données par ARKEA Banque et utilisées par la Scierie Moulin :	618 428 €
Cautions données par la Société Générale et utilisée par la Scierie Moulin :	897 414 €
Caution donnée par le CREDIT COOPERATIF pour l'Office National des Forêts :	90 000 €
Caution donnée par SOMUDIMEC pour un emprunt souscrit auprès du CREDIT COOPERATIF (montant initial de 320 000 € et capital restant dû de 143 735 €) :	71 867 €
Aval donné par la CAISSE D'EPARGNE pour un crédit-bail du 5/01/2019 auprès de NATIXIS (montant initial de 498 792 €) :	231 264 €
Aval donné par la CAISSE D'EPARGNE pour un crédit-bail du 5/12/2019 auprès de NATIXIS (montant initial de 84 363 €) :	58 261 €
Aval donné par la CAISSE D'EPARGNE pour un crédit-bail du 15/03/2021 auprès de NATIXIS (montant initial de 149 807 €) :	110 148 €

➤ **France Bois Imprégnés S.A.S.**

Garantie donnée par Société Générale pour l'Office National des Forêts :	220 000 €
Convention de reprise de matériel donnée par WEINIG pour la mécanisation prise en crédit-bail auprès de CAISSE D'EPARGNE LEASE. Montant initial du matériel : 1 687 500 €, avec valeur de reprise de 10% dans les 60 mois de la livraison :	168 750 €.